



Versement

1515 W 1 -38

Identification :

Intitulé/ Analyse : Suivi social des familles en difficulté

Dates extrêmes : 1963-2003

Importance matérielle : 0.3 ml

Contexte

Service producteur : Conseil général, Direction Départementale des actions Médico-sociales (DIDAMS), Direction "Politiques territorialisées", Circonscription de Bar-sur-Aube.

Service fournisseur : Conseil général, Direction Départementale des actions Médico-sociales (DIDAMS), Direction "Politiques territorialisées", circonscription de la côte des Bar.

N° d'entrée du versement : 56198, 56797

Date d'entrée du versement : 20/09/2009

Conditions d'accès aux documents :

Début communicabilité : 2054

Fin communicabilité : 2054

Contrôle de la description :

Date de rédaction de l'inventaire : novembre 2010



Histoire administrative (du service)

Les actions sociales et les actions de santé sont des missions dévolues à la Direction Départementale des Actions Médico-Sociales (DIDAMS).

Ces unités territoriales de base sont de véritables services de proximité répartis sur l'ensemble du département (64 points d'accueil), mettant en œuvre localement les missions départementales (protection maternelle et infantile, aide sociale à l'enfance, insertion, social, santé, personnes handicapées, personnes âgées).

Chaque circonscription regroupe une équipe de professionnels qualifiés : secrétaires, assistantes sociales, puéricultrices, éducateurs, psychologues, animatrices locales, médecins, sages-femmes, auxiliaires de puériculture.

La circonscription d'action médico-sociale de Bar-sur-Aube, avant 2008, regroupe les secteurs géographiques suivants :



Service fournisseur

Avec la réorganisation territoriale de 2008, la circonscription d'action médico-sociale de Bar-sur-Aube se fond dans la circonscription de la côte des Bar ; celle-ci regroupe les secteurs géographiques suivants : Soulaines-Dhuys, Vendevre-sur-Barse, Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine, Essoyes, Mussy-sur-Seine, Les Riceys.

Présentation du contenu du versement

Intérêt du versement

Ce versement est constitué de fiches familiales récapitulatives d'actions et de dossiers familiaux retraçant les différents événements au sein d'une même famille.

Tris et éliminations pratiqués

Les fiches familiales récapitulatives d'actions sont conservées intégralement aux Archives départementales.

Mode(s) de classement adopté(s)

Les fiches familiales récapitulatives d'actions sont classées par date d'ouverture du dossier, puis par ordre alphabétique.

Les dates extrêmes retenues pour les fiches familiales récapitulatives d'actions correspondent aux dates d'interventions des services sociaux.

Accroissements et entrées possibles

Les circonscriptions médico-sociales versent régulièrement les dossiers de suivis des familles.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des «secrets absolus» (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets

protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008 en vertu des articles 17 et 18.

La loi Archives n° 2008-696 instaure le principe de la libre communicabilité des archives publiques à toute personne, et révisé les délais spéciaux. Les délais spéciaux sont désormais (suivant le contenu du document) :

-de 25, 50 et 75 ans à compter de la date du document ; le délai de 100 ans tel que le fixait la Loi Archives n° 79-18 étant toujours applicable dans le cas de dossiers ou d'actes mettant en cause des mineurs.

-de 100 et 120 ans à compter de la date de naissance de la personne ou de 25 ans à compter de la date de décès de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

Aux termes de la loi n°2008-696 sur les Archives, la communicabilité des dossiers est portée à 50 ans à compter de la dernière intervention.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1515 W 1 – 19	Fiches familiales récapitulatives d'actions closes en 2002	1963-2002
1515 W 20 - 38	Fiches familiales récapitulatives d'actions closes en 2003	1971-2003

1515 W 1 - 38 SUIVI SOCIAL DE FAMILLES EN DIFFICULTES

1515 W 1 - 19 Fiches familiales récapitulatives d'actions closes en 2002

1963 - 2002

1515 W 1	Fiches de suivi ouvertes en 1963	1963 - 2002
1515 W 2	Fiches de suivi ouvertes en 1972	1972 - 2002
1515 W 3	Fiches de suivi ouvertes en 1973	1973 - 2002
1515 W 4	Fiches de suivi ouvertes en 1975	1975 - 2002
1515 W 5	Fiches de suivi ouvertes en 1979	1979 - 2002
1515 W 6	Fiches de suivi ouvertes en 1982	1982 - 2002
1515 W 7	Fiches de suivi ouvertes en 1985	1985 - 2002
1515 W 8	Fiches de suivi ouvertes en 1987	1987 - 2002
1515 W 9	Fiches de suivi ouvertes en 1990	1990 - 2002
1515 W 10	Fiches de suivi ouvertes en 1991	1991 - 2002
1515 W 11	Fiches de suivi ouvertes en 1994	1994 - 2002
1515 W 12	Fiches de suivi ouvertes en 1995	1995 - 2002
1515 W 13	Fiches de suivi ouvertes en 1996	1996 - 2002
1515 W 14	Fiches de suivi ouvertes en 1997	1997 - 2002
1515 W 15	Fiches de suivi ouvertes en 1998	1998 - 2002

1515 W 16	Fiches de suivi ouvertes en 1999	1999 - 2002
1515 W 17	Fiches de suivi ouvertes en 2000	2000 - 2002
1515 W 18	Fiches de suivi ouvertes en 2001	2001 - 2002
1515 W 19	Fiches de suivi ouvertes en 2002	2002 – 2002

1515 W 20 - 38 Fiches familiales récapitulatives d'actions closes en 2003
--

1971 - 2003

1515 W 20	Fiches de suivi ouvertes en 1971	1971 - 2003
1515 W 21	Fiches de suivi ouvertes en 1974	1974 - 2003
1515 W 22	Fiches de suivi ouvertes en 1980	1980 - 2003
1515 W 23	Fiches de suivi ouvertes en 1982	1982 - 2003
1515 W 24	Fiches de suivi ouvertes en 1984	1984 - 2003
1515 W 25	Fiches de suivi ouvertes en 1986	1986 - 2003
1515 W 26	Fiches de suivi ouvertes en 1989	1989 - 2003
1515 W 27	Fiches de suivi ouvertes en 1992	1992 - 2003
1515 W 28	Fiches de suivi ouvertes en 1993	1993 - 2003
1515 W 29	Fiches de suivi ouvertes en 1994	1994 - 2003
1515 W 30	Fiches de suivi ouvertes en 1995	1995 - 2003
1515 W 31	Fiches de suivi ouvertes en 1996	

		1996 - 2003
1515 W 32	Fiches de suivi ouvertes en 1997	1997 - 2003
1515 W 33	Fiches de suivi ouvertes en 1998	1998 - 2003
1515 W 34	Fiches de suivi ouvertes en 1999	1999 - 2003
1515 W 35	Fiches de suivi ouvertes en 2000	2000 - 2003
1515 W 36	Fiches de suivi ouvertes en 2001	2001 - 2003
1515 W 37	Fiches de suivi ouvertes en 2002	2002 - 2003
1515 W 38	Fiches de suivi ouvertes en 2003	2003 - 2003